



Syndicat Interco Cfdt Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

La Cfdt Pénitentiaire reçue au SNRP

Mercredi 25 septembre 2024, une délégation du syndicat **Cfdt Pénitentiaire** à été reçue au sein du Service National du Renseignement Pénitentiaire. Plusieurs questions ont été soulevées et des réponses ont été apportées par La Cheffe du SNRP et son Adjointe ainsi que par La Cheffe du bureau de l'Administration.

1/ La prime au secret : la **Cfdt Pénitentiaire** a rappelé la déception des agents du réseau du Renseignement Pénitentiaire à l'annonce négative du guichet unique au versement de la prime au secret : celle-là même qui avait été promise par l'ancien Directeur de l'Administration Pénitentiaire et inscrite au PLF !

Le SNRP a pleinement conscience de cette situation et travaille actuellement à la ré-écriture de cette prime au secret pour répondre aux exigences du guichet unique : l'objectif est une prime au secret, d'un même montant, versée à l'ensemble des agents du réseau du Renseignement Pénitentiaire.

2/ L'attractivité des métiers au sein du Renseignement Pénitentiaire. Le constat partagé par la **CfdtPénitentiaire** et les différents acteurs est le manque d'attractivité du Renseignement Pénitentiaire même si la situation semble s'améliorer, en témoigne le nombre de postes vacants en légère baisse. La **Cfdt Pénitentiaire** regrette le trop grand nombre d'établissements pénitentiaires, recevant par ailleurs, des détenus suivis par le Service, qui ne sont pas dotés de DLRP. Ne nous voilons pas la face, les CLRP ne sont efficaces que dans les petites structures : que dire d'un CLRP en maison d'arrêt dont l'effectif est supérieur à 300 détenus qui est aussi responsable de l'infrastructure/sécurité ou responsable de secteur, remplaçant ses collègues en détention pendant les périodes de congés et référent prévention du suicide...Le temps qu'il consacre au renseignement pénitentiaire est alors dérisoire !

La demande de la **Cfdt Pénitentiaire** de création de postes supplémentaires de DLRP a été entendue et le SNRP a, d'ores et déjà annoncé une programmation pluriannuelle sur les 3 prochaines années.

Par ailleurs, la récente réforme du corps de commandement a pour conséquence la montée en puissance des Commandants Pénitentiaires.

La **CFDT Pénitentiaire** propose d'actualiser la cartographie actuelle en créant des postes de Responsables Locaux du Renseignement Pénitentiaire (RLRP) à l'instar des responsables de formation, qui seraient compétents pour la gestion du Renseignement Pénitentiaire sur un territoire comprenant plusieurs établissements pénitentiaires ainsi que la gestion et l'animation des CLRP/DLRP.

Ces postes de RLRP, sous l'autorité des CIRP, pourraient tout à fait correspondre aux profils des Commandants Pénitentiaires. Cela permettrait en outre de fidéliser les agents du renseignement pénitentiaire et de permettre une évolution de carrière au sein du SNRP. Cette idée a rencontré l'acquiescement du SNRP qui a précisé, par ailleurs, que les gents du corps du CEA et du corps de commandement pourront, à l'avenir, progresser dans leur carrière par l'obtention de grades supérieurs tout en conservant leurs postes au sein du SNRP.

3/ La **CFDT Pénitentiaire** a également abordé plusieurs questions diverses :

- Actualisation des livrets de formation particulièrement nécessaires aux candidats aux examens RAEP
- Volet indemnitaire : un rééquilibrage semble nécessaire notamment pour les Chefs de section en CIRP et les Chefs d'Etat Major qui perçoivent une IFO inférieure aux analystes et DLRP !!!

La délégation **CFDT Pénitentiaire** est satisfaite de cet entretien et des réponses apportées et remercie le SNRP pour l'attention portée à l'ensemble des sujets abordés.

Pour la délégation
Eric FIEVEZ
Secrétaire Général CFDT Pénitentiaire